

Interroger notre histoire

Quelques pistes de travail

Philippe Callé

Inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs,
direction départementale de la Haute-Savoie

Lors de notre toute première rencontre, il a été dit que nous étions dans un ministère amnésique, peu soucieux de revenir sur les épisodes passés de son action, oublieux du travail de ses fidèles serviteurs et de leurs réalisations. Le sentiment d'injustice éprouvé par certains du fait de cette capacité d'oubli dans notre « maison » suscite une recherche de mémoire, une mise en valeur des témoignages, pour redéfinir notre identité.

Je reprendrais volontiers l'image d'un célèbre philosophe du XX^e siècle, auteur d'un manifeste fameux, qui disait que la chouette de Minerve prend son envol au crépuscule. La recherche de l'identité ne naît-elle pas lorsque le sens s'est perdu ? L'inquiétude devant le départ d'une génération et la confrontation avec une nouvelle pose le problème de la continuité de sens de notre activité, des conditions dans lesquelles ce sens s'est

construit, de la permanence des valeurs portées par les actions. Peut-être dans un premier temps faut-il parler du sens que le petit groupe que nous sommes donne à cette action depuis... vingt, trente ans ou plus, selon notre position au regard de l'activité.

En effet parler du sens de l'action du ministère de la Jeunesse et des Sports ne permet pas d'éviter de parler des ruptures, des revirements, des accélérations, des crises, etc. Chacun d'entre nous pourra citer au moins une période d'enthousiasme professionnel (ah ! la grande période de l'équipement...) ou au contraire de déception (le départ de l'éducation physique, un soulagement pour certains, une perte irrémédiable pour d'autres), voire plus selon la durée de la carrière et les changements d'affectation professionnelle. Ce simple constat sur le sens que nous donnons chacun à tel ou tel évènement

survenu dans l'activité de notre maison pose déjà les prémisses de nos interrogations. La recherche du sens perdu, de l'identité incertaine, est en soi problématique : ce n'est pas un « donné une fois pour toutes » qu'il faudrait aller chercher chez quelque glorieux fondateur (mais lequel ? Léo Lagrange ? Renée Viénot ? Maurice Herzog ? et encore ? y a-t-il continuité entre eux ? laquelle ?). Ce sens s'est construit au fil du temps, des ministres, des générations de fonctionnaires, des programmes d'action, des circonstances politiques. Bien entendu certaines périodes ont été incontestablement plus marquantes que d'autres : on ne peut comparer la période Maurice Herzog/Olivier Philip et le ministère Bergelin (il me semble...). Pour autant, il ne paraît pas possible d'aller de gloire en gloire, pour additionner des figures emblématiques, et composer une forme de panégyrique sans tâche. Panégyrique qui ne pourrait que nous laisser seuls avec nos regrets devant la perte de sens, l'insistance de la nouvelle génération, l'incurie des politiques... Refrain connu.

S'interroger sur le sens de l'action du ministère et son identité, est-ce la même chose que se poser la question de l'identité professionnelle de ses fonctionnaires et de leur culture ? On peut postuler que le ministère, c'est ses fonctionnaires, ou bien que les fonctionnaires ont trouvé dans l'action du ministère une identité : le rapport entre les deux n'est sûrement pas aussi simple que cela. Se poser cette question, c'est déjà interroger les ambivalences et les ambiguïtés de ce rapport. Cela nécessite de prendre quelques précautions. À travailler

APPEL À CONTRIBUTION

consignes aux auteurs

Les *Cahiers d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports* lancent un appel à contribution aux acteurs impliqués dans l'histoire de ces institutions et aux chercheurs spécialisés dans les divers domaines qui touchent à cette histoire.

Les contributions proposées seront soumises au comité d'histoire qui communiquera son avis – tant sur le fond que sur la forme – au comité de rédaction de la revue : des modifications mineures pourront notamment y être apportées pour harmoniser au mieux les thèmes de réflexion débattus. Nous vous rappelons que le contenu des articles n'engage que leur auteur.

Dans un souci d'efficacité, nous vous demandons de suivre les principes suivants de mise en forme des articles proposés.

Consignes pour la présentation des textes

1 - Les articles doivent être interlinés à 1,5 et comporter une marge suffisante sur tous les côtés ; composés en corps 11 ou 12 d'une police courante (Times, par exemple), ils seront enregistrés aux formats Word ou RTF.

2 - La longueur des articles est variable : un article de fond pourra, par exemple, compter vingt à vingt-cinq mille signes (espaces compris, hors notes, références et graphiques), soit

environ huit à dix pages de revue, mais des interventions ponctuelles beaucoup plus courtes sont envisageables.

3 - Les contributions relativement développées pourront éventuellement être accompagnées d'un résumé d'environ six cents signes.

4 - Les références bibliographiques complètes sont données en bas de page en respectant la forme des exemples suivants :

Livres : Brachet Ph., *Le Partennariat de service public, avec usagers, élus et professionnels*, L'Harmattan, Paris, 1994.

Revues : Dubet F., « L'Étudiant en Université de masse », *Revue française de sociologie*, n° XXXV-4, oct.-déc. 1994, pp. 511-532.

5 - Toutes les notes sont ramenées en bas de page, et numérotées sur l'ensemble de l'article ; elles doivent être aussi succinctes que possible et, dans tous les cas, ne doivent pas dépasser quatre lignes.

6 - Les éventuels tableaux et graphiques seront respectivement numérotés, regroupés en fin d'article et appelés dans le texte à l'endroit où ils doivent être insérés ; la légende des graphiques ou le titre des tableaux doivent être clairement indiqués à l'aide de motifs distinctifs (hachures, quadrillage...).

7 - Les sigles doivent être explicités, les citations faites en français (avec si possible renvoi en note du texte original) ; les sources des données sur lesquelles on s'appuie fournies.

8 - Des illustrations peuvent être proposées, et fournies, par l'auteur.

sur les valeurs, on court le risque de fonctionner par oppositions binaires, par affrontements de valeurs : entre catégories professionnelles (inspecteurs contre CTP, par exemple), entre secteurs d'activité (jeunesse *versus* sport), entre générations, entre affiliations politiques. Je ne veux pas dire que ces oppositions n'existent pas, mais la recherche doit aider à les comprendre, à les dépasser, et peut-être à éteindre quelques conflits passionnels...

Et puis, n'oublions pas qu'une identité se définit par un cheminement personnel, mais aussi par confrontation, par opposition à d'autres : notre rapport à l'Éducation nationale est-il définitivement stabilisé depuis le départ de l'EPS ? Le modèle de l'enseignement, et de l'enseignant, est-il définitivement périmé pour nous ? On connaît assez bien aujourd'hui par les travaux de Philippe Urfalino, de Françoise Tétard, la séparation entre les associations relevant de Jeunesse et Sports et celles relevant du ministère de la Culture : pour autant cette « séparation de corps » est-elle vraiment totalement assimilée ?

Ces quelques remarques préliminaires suggèrent assez que se lancer dans une recherche de mémoire et d'identité présente un certain nombre d'alternatives, qui peuvent être autant de pièges pour le sérieux de notre entreprise. Aussi je voudrais suggérer quelques pistes.

Quelques constats

Tout d'abord je voudrais souligner que la publication de *Cahiers* nous engage, par le fait même, dans un débat public, c'est-à-dire dans la confrontation avec ceux qui sont intervenus dans cette histoire, et avec ceux qui se sont déjà penchés sur cette histoire. En effet nous ne pouvons prétendre à une quelconque exclusivité sur cette histoire, individuellement d'abord, collectivement ensuite.

Si nous sommes bien « propriétaires » de notre histoire personnelle au plan émotionnel, au niveau du « vécu » ou du « ressenti » face à certains évènements de notre vie professionnelle, si nos souvenirs nous appartiennent bien, nous ne pouvons pas pour autant les ériger en souvenirs collectifs, et encore moins en histoire collective du ministère. Mes souvenirs du plan de relance de l'EPS de J.-P. Soisson (en 1979?) dans un département de la région parisienne ne peuvent constituer une histoire de l'action du service dans lequel je travaillais, et encore moins de ce plan. Même si je mets en ordre mes souvenirs, pourrai-je éviter ce que Tzvetan Todorov a appelé « les abus de la mémoire », la sélection de certains éléments, l'oubli d'autres, la mise en valeur de tel ou tel épisode, c'est-à-dire la reconstruction émotionnelle d'un épisode?

Et puis, si nous nous préoccupons de l'histoire de notre ministère et de ses actions, nous ne sommes pas pour autant les seuls, ni peut-être les premiers. En effet notre champ d'activité a suscité déjà pas mal d'analyses, assez diverses dans leurs formes et leurs méthodes,

9 - Le texte devra être accompagné d'une notice biographique de quatre lignes environ qui permette de situer le parcours et les activités de l'auteur, et qui figurera en tête d'article.

10 - Les contributions, accompagnées des nom, prénom, coordonnées complètes et qualité de l'auteur, ainsi que du nom de l'organisation à laquelle il est éventuellement rattaché, seront adressées, soit par courriel, soit par courrier (disquette et tirage dans ce cas) à :

INJEP / Patrick BACRY
11, rue Paul-Leplat
78160 Marly-le-Roi
Tél.: (1) 39 17 27 49
Télécopie : (1) 39 17 26 03
Courriel : bacry@injep.fr

ONT PARTICIPÉ

aux travaux du comité d'histoire

Mmes

Denise Barriolade

Béatrice Carayon

Chantal De Linares

Chantal Dumolard

Véronique Fréville

Marianne Lassus

Isabelle Le Mercier

Catherine Lesève-Nicolle

Annie Oberti

Danielle Quéting

Françoise Tétard

MM.

Raymond Aubry

Patrick Bacry

Joël Balavoine

François Besson

Daniel Brandy

Philippe Callé

Jean-François Chosson
 François Deroin
 Antoine Deschamps
 Jean-Marie Despinette
 Nicolas Fasseur
 Pierre Gicquel
 Jean Ginisty
 François Harvey
 Henri Héral
 Michel Héluwaert
 Didier Hude
 Mathias Lamarque
 Jacques Lastennet
 Paul Michel
 Jean-Marie Mignon
 Claude Morel
 Pierre Moulinier
 Nicolas Palluau
 Émile Picques
 Alain Poncet
 Patrick Porte
 Vincent Puymoyen
 Claude Racine
 Jacques Rangedard
 Jean-Claude Richez
 Jacques Rouyer
 Bernard Tissier
 Jacques Touzeau
 Guy Truchot

Secrétariat :

Monique Casanova
 Joëlle Montaubric

certainement pas avec les préoccupations qui nous rassemblent, mais néanmoins avec une forte crédibilité. J'en citerai quelques-uns, mais il est évident qu'un recensement plus exhaustif s'impose :

- Claude Gilbert et Guy Saez, dans *L'État sans qualités* (1982), consacré au développement de l'action socioculturelle, ont longuement analysé « l'apparition d'un champ nouveau du politique, l'animation », le sens du développement des politiques menées par l'État dans le domaine de la jeunesse, et en particulier les glissements de sens selon les périodes. Je soulignerai la longue analyse du sens de la politique d'équipements menée dans le cadre des IV^e et V^e Plans, avec le volet des équipements sportifs et socio-éducatifs. Analyse clairement inscrite dans une perspective de sociologie politique, mais qui peut encore éclairer certains de nos questionnements.
- Jean-Pierre Augustin et Jacques Ion, à travers plusieurs ouvrages en commun, et en particulier *Des loisirs et des jeunes* (1993), ont remis en perspective le développement d'une problématique « jeunes » sur la scène publique, avec en parallèle l'évolution des pratiques associatives et la mise en place des politiques publiques. En particulier les auteurs analysent les formes particulières qu'ont pu prendre ces politiques (je pense à la cogestion assez bien cernée). Enfin J. Ion et J.-P. Augustin sont d'assez bons connaisseurs de notre maison pour faire quelques remarques très pertinentes sur notre action.
- Philippe Urfalino, sociologue au Centre de sociologie des organisations, est l'un des maîtres d'œuvre du comité d'histoire du ministère de la Culture. À ce titre, il a



produit *L'Invention de la politique culturelle* (1996), dans lequel il analyse comment à partir de Malraux s'est créé un nouveau département ministériel, et comment s'est élaboré un référentiel d'action pour cette administration. En particulier, la distance que ce nouveau ministère a dû prendre par rapport à Jeunesse et Sports qui avait vocation à s'occuper de culture... populaire. La séparation des associations nationales à vocation culturelle ou d'éducation populaire est un épisode bien traité.

– Pierre Arnaud, professeur à l'UFR STAPS de Lyon I, vient de produire pour la Documentation française un ouvrage collectif intitulé *Le Sport en France* (2000), qui comprend une partie importante consacrée à « L'État et le sport : construction et transformation d'un service public », ainsi que d'autres contributions qui mettent le sport en perspective, notamment dans sa dimension institutionnelle. Il a produit d'autres travaux sur l'histoire du sport en France et des institutions qui lui sont liées.

Enfin, je citerai pour mémoire tout le travail qui s'est fait autour de l'histoire de l'éducation populaire, avec les *Cahiers de l'animation* et les dernières publications de l'INJEP (*Le Tournant des années 70*, après *L'Éducation populaire au tournant des années 60*, en 1993). La série est tout à fait

importante, et donne en permanence une image en reflet de l'action de l'administration. Le travail de Françoise Tétard, et plus spécialement son étude sur le ministère et la participation des jeunes (*Dialogue ininterrompu entre un ministère et une utopie*, 1997), nous apportent aussi un regard qui permet de contextualiser notre action.

Je l'ai dit, cette courte revue n'est pas exhaustive et demande à être systématisée pour ne pas réinventer ce qui a déjà été dit, ne pas poursuivre des pistes en ignorant qu'elles ont déjà été explorées. Les quelques auteurs que je viens de citer ont tous placé leurs recherches dans des problématiques assez diverses, mais qui convergent vers une question qui me paraît centrale, celle du sens de la politique menée par les pouvoirs publics, en partenariat coopératif ou conflictuel avec les associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire.

Surtout, ce que je voudrais souligner, c'est que nous ne pourrions pas nous exonérer dans nos travaux d'une référence à ce qui a déjà été écrit : soit pour le compléter, le préciser par des études particulières, des témoignages importants, soit pour corriger des vues trop générales. Ou encore avec l'ambition de produire une approche plus spécifique de la construction d'une politique publique

dans le domaine de la jeunesse et du sport, s'appuyant sur une analyse de l'évolution de cette institution spécifique qu'est le ministère de la Jeunesse et des Sports, depuis une date qui est déjà en soi un problème.

Méthodes

Les premières initiatives au sein du ministère ont été le fait de personnes qui souhaitent laisser une trace de leur expérience et sauver de l'oubli des épisodes de notre histoire professionnelle. L'édition en petite série, par l'Inspection générale, de souvenirs « d'anciens » a lancé de manière significative ce travail de collecte. D'autres textes sont en préparation, de la part de collègues retraités. Cependant il me paraît difficile de penser que l'addition de textes de souvenirs personnels puisse produire ce que l'on appelle communément une « histoire » de notre ministère : la valeur du témoignage est limitée au point de vue de l'auteur et l'on sait, aussi bien dans les sciences sociales que dans la littérature, que ce point de vue est toujours partiel et partial. Il est vrai que celui d'un acteur de premier plan, président de la République, ministre, peut revêtir une importance capitale, avec cependant toutes les précautions d'usage.

Il me semble que les témoignages recueillis ou à recueillir, devraient obéir à quelques

règles élémentaires afin d'en préserver la valeur :

- Les témoignages devraient, à mon sens, porter seulement sur ce que le témoin a vu, vécu, fait ou dit durant une période concernée, et ne pas être le récit général d'une époque.
- Un historien américain, spécialiste de la Shoah, avait formulé cette règle de méthode : *« Je n'ai pas commencé par les grandes questions car je craignais de maigres réponses. J'ai choisi, au contraire, de m'attacher aux précisions et aux détails, afin de les organiser en une forme, une structure qui permette sinon d'expliquer, du moins de décrire plus complètement ce qui s'est passé. »* Autrement dit, une description précise et détaillée sur les conditions concrètes de mise en œuvre d'une politique donnée, à un endroit précis, nous apprendra plus qu'un récit épique et généreux, mais bien trop vague.
- Je conçois bien le souci des acteurs de livrer le récit de leur vie professionnelle de manière exhaustive, mais si nous devons organiser une collecte de souvenirs et de témoignages, il nous faudra peut-être nous concentrer sur certaines phases de notre histoire, sur des épisodes marquants, afin de mieux centrer notre recherche, et aller chercher des témoignages auxquels nous n'avions pas pensé, ou auprès d'acteurs trop discrets. Sinon, nous courons le risque de collectionner des récits disparates



dans la forme, non reliés à une problématique ou à un thème.

Si le témoignage constitue une des bases de l'histoire, il ne peut en constituer l'essentiel : l'examen détaillé et critique des différentes sources à notre disposition permet d'élargir un point de vue, de le compléter, d'en corriger l'approche trop singulière, ou tout simplement de le confirmer : dans cette démarche, la vérité d'un homme, fût-il prestigieux et irréprochable quant à sa probité, ne dispense en rien de procéder aux vérifications, à la reconstitution d'un épisode à partir de sources disponibles. Si le travail que nous entreprenons doit déboucher sur des publications, c'est-à-dire non seulement la production matérielle de documents imprimés, mais aussi l'introduction dans un débat public des questions relatives à l'histoire du ministère, alors nous sommes soumis à cette obligation, morale en premier lieu, mais aussi intellectuelle et méthodologique. Il sera difficile, pour le ministère, de publier des documents n'ayant pas fait l'objet d'un travail raisonné et critique.

Toutefois, si l'on est parti a priori sur un travail de nature plutôt historique, on ne peut exclure de croiser des démarches différentes : économie, sociologie, science politique. Pour des raisons de méthodes, parce que l'approche d'une organisation aussi complexe

qu'un ministère, même aussi petit que le nôtre, et de ses relations avec le reste de l'appareil d'État et de la société, ne peut relever d'une seule approche.

On ne peut ignorer le travail conduit actuellement en matière d'analyse des politiques publiques : la décentralisation engagée depuis 1982, la montée en puissance des collectivités territoriales, la question des déficits publics, et finalement la question de la légitimité des interventions publiques, entre autres, ont recentré, au sein des sciences sociales, les préoccupations autour de ce thème, pour en faire un axe majeur de recherche. L'engagement de l'État, notamment sous l'impulsion de Michel Rocard en 1990, dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, a contribué très fortement à ancrer dans les manières de travailler le double regard, celui du résultat immédiat de l'action lors de sa mise en œuvre, et celui, plus distant, sur les effets à long terme, sur les implications stratégiques.

Ces analyses pourraient se centrer sur quelques points, à mon avis essentiels, à approfondir :

– La difficile cohabitation au sein d'un même ministère de deux secteurs très différents, la jeunesse et le sport. Ce point a déjà été maintes fois souligné (je pense à un article de

1992 de Pierre Gaborit) mais il conviendrait de le reprendre sous l'angle de la difficile construction pour notre ministère d'un « secteur » de référence, le sport représentant bien un ensemble d'institutions centrées sur un type d'activités normalisées, la jeunesse, au contraire, concernant à la fois des institutions hétérogènes, voire rivales, des problématiques très diverses et des activités bien définies. Comment le MJS peut-il dans ces conditions constituer ce que P. Muller et B. Jobert définissent comme un « secteur », et par là même acquérir une dimension forte ?

– En corrélation avec cette question se pose celle plus précise, et qui nous concerne très directement, de nos capacités d'expertise, c'est-à-dire la capacité que nous avons, par corps (au sens administratif) ou collectivement à Jeunesse et Sports de définir et d'imposer un cadre d'action, c'est-à-dire une formulation des problèmes à résoudre et la définition des programmes d'action à mettre en œuvre. Cette question, qui recoupe très largement celle des clivages au sein du ministère, pourrait s'appuyer

sur une étude des modalités de recrutement et sur l'histoire de chacun des corps, et du rapport avec les politiques ministérielles.

– Une étude méthodique des programmes d'action dans le domaine de la jeunesse (et de l'éducation populaire ?) s'appuyant sur des problématiques plus précises pourrait nous aider à mieux cerner notre histoire, à l'instar de ce que Françoise Tétard a fait pour la « participation » : je pense en particulier à la cogestion, aux problèmes de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, au développement de l'information jeunesse, etc.

On pourrait fort justement craindre de perdre par ce travail toute la dimension émotionnelle et passionnelle de l'engagement des acteurs dans la mise en œuvre des politiques, au profit de conceptions abstraites, d'intérêts supérieurs ou de tendances de longue durée. Je crois au contraire que ces analyses devraient permettre de réintégrer dans leur contexte les témoignages, de les mettre en valeur, et de leur donner un sens au-delà du sens donné par leur auteur, et par là même une valeur.

Le comité d'histoire organise le 3 avril 2003 une journée d'étude sur le « Temps libre » qui permettra d'échanger les points de vue d'acteurs, de témoins, de chercheurs, sur des thèmes tels que l'aménagement du temps, l'activité physique « non sportive », le tourisme social..., et sur les raisons de l'échec de ce ministère éphémère. Les propositions de communication sont à adresser à l'INJEP, à Patrick Bacry (01 39 17 27 49, bacry@injep.fr).

